



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve orale unique d'admission de l'examen professionnel de contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur

- Session 2021 -

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

L'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur est ouvert aux contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

La préparation à l'épreuve orale unique d'admission consiste à renforcer la capacité des participants à préparer les éléments de leur parcours professionnel ainsi qu'à se présenter face à un jury dans les meilleures conditions au regard des exigences de cette épreuve en tenant compte des attentes des jurys.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

Une préparation en présentiel de deux journées animée par un formateur externe sera axée sur des apports théoriques, mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail de groupe, sous-groupe, individuel).

Les participants sont invités à se rendre à la formation avec un projet de leur présentation de 5 minutes portant sur les différentes étapes de leur parcours professionnel et leur formation.

Elle sera organisée au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185) aux dates précisées sur la fiche d'inscription.

Important :

Cet examen professionnel est composé **d'un oral unique d'admission** s'appuyant sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien : <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>.

L'ouverture d'un compte est demandée aux nouveaux utilisateurs. Les candidats connus de la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur qui leur a été créé lors d'une inscription à une préparation de concours, de cours en ligne, etc... .

Cette formation e-learning est composée de plusieurs modules de quelques minutes chacun. Ces modules aideront le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettront de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel, réservées aux agents de l'administration centrale, sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Pour accéder à la fiche d'inscription et connaître les dates de sessions, veuillez consulter sur le site intranet de la DRH rubrique **RECRUTEMENT & FORMATION > L'OFFRE DE FORMATION** ou cliquez [ici](#).

Des formations en présentiel d'aide à la constitution du dossier RAEP sont organisées au niveau local pour les agents situés en province.

3 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique et adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser au plus tard le vendredi 30 mars 2020.

Les participants devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

- **Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après cette date ne sera pas prise en compte.**

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITÉ

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- suivre la formation en présentiel ;
- se présenter à l'examen professionnel.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5– FINANCEMENT

Frais pédagogiques : La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Frais logistiques : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas pris en charge par la SDRF.

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

Dates prévisionnelles de l'épreuve orale de l'examen professionnel de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques, session 2021.

Date d'ouverture des inscriptions à l'examen professionnel : 11 février 2020

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : 11 mars 2020

Date prévisionnelle de l'épreuve orale d'admission : à compter du 1^{er} juin 2020